

Témoignage de Mélanie DRIOLLET

Conseillère employeurs & maintien dans l'emploi

Je suis Mélanie Driollet, conseillère employeurs et maintien dans les services Cap emploi.

Je voulais partager avec vous une situation que j'ai eu l'occasion de traiter l'année dernière et vous expliquer ce que l'on a pu mettre en place.

L'une de mes missions, l'an passé, était de toujours avoir un œil sur les offres d'emploi en cours. C'est ce que l'on appelle une veille informationnelle. J'étais donc en veille sur les réseaux sociaux et y collecte une offre d'emploi de « Développeur Web » de la société Panda One.

Après échange avec mes collègues du service, j'ai pris contact avec les deux associés Stéphane Garcia et David Vergès afin de leur présenter un profil.

Nous accompagnions alors un candidat qui venait de suivre une formation « Développeur Web ». Nous avons donc pu organiser une rencontre entre les employeurs et le candidat.

Il y eut un très bon premier contact, avec un entretien de recrutement, une mise en situation.

Suite à la mise en situation, on a basculé sur une période de stage afin de s'assurer que cela correspondait bien à la vision du métier que se faisait le candidat et aussi au profil recherché.

La période de stage s'est très bien passée.

La suite logique a été une signature de contrat en CDI direct. Cela a été une très bonne nouvelle.

Nous voulions tout de même sécuriser le parcours du candidat. Nous avons donc sollicité l'aide de l'AGEFIPH : une aide à l'intégration et à l'évolution professionnelle, de manière à ce que l'on mette en place un tutorat interne et que l'AGEFIPH vienne dédommager les heures du tuteur passées avec la personne.

Nous avons mis cela en place car le candidat avait des contre-indications médicales que nous souhaitions limiter le plus possible, dont la gestion du stress, la prise d'initiative et le travail en autonomie.

Le fait d'être en tutorat durant les trois premiers mois de son contrat lui a réellement permis d'être soulagé de tout ça. De lui-même, les prises d'initiatives ont été réalisées. Il y a même eu la gestion d'un stagiaire. Les choses se sont donc mises en place d'elles-mêmes petit à petit, par sa volonté, sans aucune source de stress.

Tout se passe très bien aujourd'hui, il n'y a aucun souci sur le contrat mis en place. C'est une grande première car le candidat n'avait pas d'expérience professionnelle, hormis une qui ne s'était pas très bien déroulée puisque la collectivité était trop difficile à gérer pour lui.

Nous avons donc réussi à faire en sorte que le candidat se sente bien, que l'entreprise puisse accueillir ce dernier dans les meilleures conditions et trouve le profil idéal pour le poste recherché.

Merci de votre attention, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez des informations supplémentaires sur nos services, nous nous ferons un plaisir de répondre à vos interrogations. J'espère que la présentation de cette situation était suffisamment claire pour vous.